



# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Articles L 6353-3 à 6353-7 du code du travail

## Entre

Nom et adresse de l'organisme de formation :

**Frank MÖRSCHNER – ARTEC**

**adresse: 2 passage André Chamson, 67100 STRASBOURG, France**

N° SIRET : 434 7929 17000 24

N° de déclaration d'activité : en cours

## Et :

Nom : Mr / Mme XXXX

Prénom : Xxxxxx

Adresse : .....

Profession : avocate ci-après désigné stagiaire.

## 1. Objet, nature, durée et effectif de la formation

Intitulé de l'action de formation : Mise à niveau en langue

Nature de l'action de formation : Actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés (Article L.6313-3 du code du travail)

Le programme de l'action de formation figure en annexe de la présente convention, il détaille les moyens techniques et pédagogiques.

L'effectif formé s'élève à 1 personne.

Durée de la formation : 0 heures réparties du 01. janvier au 01 mars 20... à raison de 2 fois 2 heures par semaine selon le programme en pièce jointe.

## 2. Niveau de connaissances préalables requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus visée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation le niveau de connaissances suivant : B2 sur base du cadre européen commun de référence pour les langues



### 3. Conditions d'organisation et d'accompagnement

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <p><b>Accompagnement/<br/>assistance<br/>pédagogique</b></p> | <p>Face à face: Analyse de textes, technique de mémorisation du vocabulaire, entraînement de vocabulaire; enseignement et révision des points grammaticaux; conversation, jeux de rôle thématiques; corrigés ensemble et solutions fournies (travail autonome) avec possibilité de poser des questions sur des zones non claires, correction de rédaction produite</p> | <p>Formateur, Frank MÖRSCHNER, de langue maternelle allemande, diplômé d'une double maîtrise britannique, professeur d'allemand aux groupes et particuliers.<br/>+ de 15 ans d'expérience.</p> | <p>Formation en présentiel dans les locaux du formateur.</p> <p>Emargement des feuilles de présence.</p> |
| <p><b>Accompagnement/<br/>assistance technique</b></p>       | <p>fourniture des documents, des documentations, des fichiers audio et vidéo en support papier ou électronique</p>   | <p>Frank MÖRSCHNER</p>   | <p>Appui lors des cours et par support ou voie électronique.</p>   |

### 4. Documents remis au stagiaire

Sont joints à ce contrat :

- le programme détaillé,
- le règlement intérieur.

A l'issue de la formation, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, sera remise au stagiaire.

Ces documents ne pourront être transmis à des tiers qu'avec l'accord exprès du stagiaire.

### 5. Délai de rétractation

Le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 6. Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à : \_\_\_\_\_ € TTC.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat.

A l'expiration de ce délai, l'inscription du stagiaire sera définitive à réception du paiement d'un montant de \_\_\_\_\_ €, somme qui ne représente pas plus de 30 % du prix convenu, comme l'exige l'article L 6353-6 du code du travail.



Le solde donnera lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action selon le calendrier suivant :

1<sup>ère</sup> échéance (montant) € le ....(date)

2<sup>ème</sup> échéance (montant) € le ....(date)

3<sup>ème</sup> échéance (montant) € le ....(date)

## **7. Interruption du stage, absences.**

En cas de cessation anticipée de la formation pour un cas de force majeure dûment reconnu, le présent contrat est résilié selon les conditions suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis.

Si le stagiaire abandonne la formation pour un motif légitime et impérieux :

- Versement de la somme de 400 € à titre de dédommagement.

Si le stagiaire abandonne la formation sans motif légitime et impérieux :

- Versement de l'intégralité du prix de la formation restant dû à titre de dédommagement.

De même toute heure de cours annulée sans le respect d'un préavis de 48 heures sera facturée.

## **8. Règlement des litiges**

Si une contestation ou un différend survient, il sera fait appel à ASM alsace médiation avant toute saisine du tribunal.

En cas d'échec de la médiation, le litige sera porté devant le tribunal de Strasbourg.

Fait à ..... en 2 exemplaires, le 14 septembre 2017

Le stagiaire

L'organisme de formation  
(formateur)

Nom prénom :

Nom et qualité du signataire

Frank MÖRSCHNER, formateur et  
responsable de formation

Signature précédée de la mention  
lu recto et verso et approuvé

Signature :